

BULLETIN COMMUNAL

d'information

N°16 : Septembre 2020

Commune de JALHAY



www.jalhay.be

VOS REPRESENTANTS COMMUNAUX

VOTRE BOURGMESTRE :



Michel FRANSOLET

Police - Sécurité
Logement
Etat civil Personnel
Bien-être animal

VOS ECHEVIN(E)S :



1er échevin
Marc ANCION

Travaux
Agriculture
Forêts
Economie
Développement durable



2ème échevin
Eric LAURENT

Enseignement
Finances
Urbanisme
Aménagement du Territoire



3ème échevin
Michel PAROTTE

Sports - Communication
Mobilité - Sécurité routière
Festivités - Vie associative
Citoyenneté - Cimetières



4ème échevine
Victoria VANDEBERG

Culture - Tourisme
Jeunesse - Politique de la personne handicapée
Environnement
Patrimoine - Cultes



Présidente du CPAS
Noëlle WILLEM

Santé
Petite enfance
Familie
3ème âge
Affaires sociales

VOS CONSEILLER(E)S



Dimitri HOUSSA



Bastien LAURENT



Francis LERHO



Suzanne HAENEN



Alexandre DAUVISTER



Allison CLEMENT



Justine DEFECHE



Jacques CHAUMONT



Luc BAWIN



Vincent SWARTENBROUCKX



Bénédicte HORWARD



Claude COLLARD



Didier HEUSDENS

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Béatrice ROYEN

VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



Jean - Luc HENIN

ADMINISTRATION COMMUNALE

Accueil : 087/37.91.10

de 08h30 à 12h00

et de 13h15 à 16h30

Bourgmestre : 087/37.91.26

Bureau des Echevins : 087/37.91.27 ou 91.28

Etat civil – Population : 087/37.91.10

de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

le samedi de 09h00 à 12h00

Urbanisme : 087/37.91.30

de 08h30 à 12h00

le samedi : de 09h00 à 12h00

(Fermé chaque dernier samedi du mois)

Marchés publics : 087/37.91.21 ou 91.22

de 08h15 à 12h00

et de 13h15 à 16h30

Service protocolaire et communication:

087/37.91.42

de 09h00 à 12h30

et de 13h30 à 16h30

Service des Travaux : 087/47.49.41

Permanence de Sart : 087/29.90.21

mardi de 14h00 à 17h00 et

samedi de 09h00 à 12h00

ACTUALITES

Collecte de sang



17/11/2020 de 17h30 à 20h00	Salle «La Grange» Place du Marché 4845 SART
24/11/2021 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY
23/02/2021 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY
19/05/2021 de 17h30 à 20h00	Salle «La Grange» Place du Marché 4845 SART
25/05/2021 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY
18/08/2021 de 17h30 à 20h00	Salle «La Grange» Place du Marché 4845 SART
24/08/2021 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY
23/11/2021 de 17h00 à 19h00	Ecole communale de Jalhay-Centre Rue de la Fagne, 12 4845 JALHAY

NOCES D'OR

Depuis le début de la pandémie du Coronavirus et suite aux directives émises par le Conseil National de Sécurité, notre Collège communal s'est vu contraint de suspendre toutes les visites relatives aux couples de la Commune fêtant leurs noces d'or, de diamant, de brillant ou de platine.



A chaque occasion, c'était toujours un moment de convivialité très apprécié et nous espérons que cette crise sanitaire sera vite un mauvais souvenir et que nous pourrons vite reprendre cette activité sympathique et conviviale.

En attendant, nous profitons de ce bulletin communal pour présenter à tous ces heureux jubilaires nos plus chaleureuses félicitations.

LE CONSEIL



Noëlle WILLEM
Présidente



Olivier BREDO
Conseiller



Michel WILKIN
Conseiller



Anne CHARPENTIER
Conseillère



Françoise MEANT
Conseillère



Georgette EVRARD
Conseillère



David DESCHRYVER
Conseiller



Gauthier LEMAÎTRE
Conseiller



Jen-Paul COLLETTE
Conseiller



Catherine ABRASSART
Directrice générale



Jean-Luc HENIN
Directeur financier

Centre public d'action sociale
Place du Marché 164
4845 JALHAY
Numéro général : 087/29.90.10



Le CPAS : un service accessible à toute la population.

Vous pouvez nous contacter :

- par téléphone au 087/29.90.10 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Ou vous présenter à une permanence :

- A Sart (place du Marché 164)
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00
- A Jalhay (à l'Administration communale de Jalhay – 1^{er} étage)
le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 11h00
et le vendredi de 13h30 à 16h30

A la recherche d'un logement ?

Connaissez-vous l'Agence Immobilière Sociale « Haute Ardenne » ?

L'AIS prend en gestion des logements appartenant à des propriétaires publics et/ou privés.

Elle assure aux locataires :

- Un logement de qualité répondant à leur situation de famille, mais aussi aux critères minimaux de salubrité et de sécurité en vigueur
- l'accompagnement « technico-social » personnalisé pendant la durée de location des locataires et garantit le paiement du loyer aux propriétaires
- un logement ayant un loyer attractif.

L'AIS garantit aux propriétaires :

- La gestion du bien : recherche d'un locataire, rédaction des baux et états des lieux, suivi des obligations du locataire,... moyennant une participation modérée
- Le paiement du loyer tous les mois même en cas de vide locatif
- Le suivi de l'entretien du bien par le locataire et remise en état en cas de dégradation (autre que l'usure normale).

Conditions d'accès :

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, une large partie de ménages peuvent prétendre à ces logements si les revenus du ménage ne dépassent pas certains plafonds de revenus nets imposables. Les logements pris en gestion par l'AIS s'adressent notamment aux ménages aux revenus modestes et peuvent être considérés comme le chaînon manquant entre le logement social « pur » et le logement privé.

	Ménages en état de Précarité	Ménages à revenus modestes	Ménages à revenus moyens
Personne seule	14.500	29.100	45.100
Plusieurs personnes	19.900	36.400	54.500
Majoration enfant à charge	2.700	2.700	2.700

Vous désirez prendre un renseignement ou vous inscrire comme candidat pour obtenir un logement via l'AIS ?

Chaque 2^{ème} mardi du mois entre 14h00 et 16h00 à l'Administration communale de Jalhay

A partir du 01/09/2020, reprise des permanences d'inscription pour les candidats locataires.

Uniquement sur RDV préalable en téléphonant au 080/34.15.79. Une date et une heure seront fixées avec la personne – Le candidat devra être seul et muni d'un masque dès son entrée dans les locaux et pendant toute la durée de l'entretien.

Pour ce rendez-vous, il sera utile de vous munir des documents suivants:

- carte d'identité ;
- composition de ménage ;
- preuve de revenus (avertissement extrait de rôle de l'année précédente) ;
- certificat de bonne vie et mœurs ;
- preuve de paiement des trois derniers mois de loyer ;
- attestation de revenus ou fiche de salaire
- document attestant le paiement des allocations familiales ou extrait de compte
- preuve de la mise en vente du logement si vous êtes propriétaire (en cas de séparation par exemple)

Ecoute Violences Conjugales



Il est important de signaler qu'il ne s'agit pas d'une ligne d'urgence.

La ligne a trois missions principales :

L'écoute

Offrir une écoute bienveillante en permettant de mettre des mots sur une situation de violence conjugale.

Il s'agit d'une écoute ponctuelle où l'anonymat et la confidentialité sont garantis. L'appelant est reçu avec considération, respect et empathie, et le rythme auquel celui-ci souhaite s'exprimer est respecté. L'écoute vise à amener la personne à y voir plus clair sur sa situation, qu'elle soit victime, auteur ou encore témoin direct ou indirect du couple dans lequel une situation de violence se produit.

L'information

Il peut s'agir d'une information :

- d'ordre pratique qui vise à donner des conseils sur, par exemple, comment mettre en place un scénario de protection en cas de danger imminent, comment se déclarer personne lésée.
- d'ordre psychologique sur la dynamique dans la violence conjugale, sur les impacts subis.
- d'ordre juridique en rappelant à la victime que la violence entre partenaires est inacceptable et punissable par la loi et que la victime a des droits.

L'orientation

Etant un service de première ligne par téléphone, il n'est pas possible d'offrir un suivi. L'objectif est donc de réorienter les personnes qui le souhaitent vers d'autres types de services offrant un accompagnement à court, moyen et long terme de type psychologique, social et juridique.



C'est un service d'aide par téléphone qui permet à **toute personne en difficulté ou en détresse** de trouver « quelqu'un à qui parler ». Il offre également une écoute attentive, une réponse et une orientation éventuelle vers des services d'aide et de soins adéquats. Ce numéro est anonyme et gratuit

Les séances informatiques sont de retour aux Colibris !



Après plusieurs mois d'absence, les séances informatiques reprennent du service aux Colibris à Jalhay, non sans certaines précautions sanitaires indispensables. Les groupes seront réduits à 5 personnes, les distances sociales respectées et l'accès à un masque en tissu et à du gel désinfectant sera assuré.

Nous terminerons l'année avec ces 3 séances, espérant une reprise plus franche en 2021. Pour cela il nous faudra demeurer vigilants et prudents.

- Vendredi 16 octobre 2020 de 9h30 à 12h00 : Facebook – Messenger
- Jeudi 5 novembre 2020 de 9h30 à 12h00 : Utiliser un smartphone / une tablette
- Jeudi 3 décembre 2020 : Focus group

Le focus group est une nouvelle activité qui consiste en une séance de 2 heures au cours de laquelle le formateur de Mobi'TIC échangera et débattrà avec les participants sur les usages numériques, sur les constats qu'ils ont pu poser et les conséquences à tirer de cette crise du coronavirus au sujet des compétences numériques citoyennes. Grâce à tous les espaces de discussions organisés, Mobi'TIC identifiera les besoins citoyens en matière d'inclusion numérique.

Mobi'TIC insiste sur certaines règles de sécurité à respecter :

1. Chaque participant devra amener son propre matériel numérique. Attention : AUCUN prêt de tablette ou smartphone ne sera possible.
2. Le port du masque sera obligatoire.
3. Les participants ne devront avoir présenté aucun symptôme de maladie durant les 14 jours qui précèdent l'activité.
4. À chaque entrée dans le local, il sera demandé de se désinfecter les mains.

Les séances demeurent GRATUITES et auront lieu aux Colibris, Place 14 à 4845 Jalhay. Par contre, elles ne sont dorénavant plus réservées aux personnes de plus de 55 ans mais ouvertes à toute la population.

L'inscription est obligatoire au 087/29 90 10 ou par mail à genevieve.jarbinet@cpasjalhay.be

Nous espérons vous y revoir, confiants et sereins même si la prudence reste de mise.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, il se peut que les mesures sanitaires soient à nouveau durcies auquel cas les séances seraient peut-être annulées. Infos au 087/29.90.10.

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Le « Presque 9 » est ouvert !

Notre boutique de seconde main est ouverte sur rendez-vous.

Appelez le 087/29.90.10 et venez flâner dans la boutique pendant une demi-heure. Les rendez-vous sont très rapides, vous pouvez même venir dans la journée. Nous organisons simplement les visites de notre clientèle dans le respect des mesures de sécurité.

Le gel désinfectant est mis à votre disposition à l'entrée et le masque est obligatoire.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, il se peut que les mesures liées au COVID 19 soient à nouveau modifiées et nous obligent à fermer le magasin. Infos au 087/29.90.10

Boutique « Presque 9 », Grand'Rue 49 à 4845 Sart - Jalhay



Livraison de gaz ou de mazout : bénéficiez d'une allocation de chauffage !

Conditions à remplir :

A - Répondre à un des trois critères suivants :

- 1 - Vous (et tous les membres de votre ménage) avez le statut OMNIO à la mutuelle.
- 2 - Les revenus annuels bruts de l'ensemble du ménage ne dépassent pas 19.566,25€ augmentés de 3622,24€ par personne à charge.
- 3 - Vous êtes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes.

B - Se chauffer au gaz propane (citerne), au mazout ou avec un poêle à pétrole (moyen de chauffage principal).

Si vous répondez à ces conditions, vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS **tout au long de l'année** dans les **60 jours** qui suivent la livraison du combustible.

L'allocation est octroyée à raison de 0,14€/litre pour **volume maximal de 1500 litres par année civile**, en une ou plusieurs livraisons.

Attention !! Il faut introduire une demande (dans les 2 mois), pour **chaque facture**.



Documents nécessaires :

Pour la catégorie 1 : votre carte d'identité et votre facture de chauffage

Pour la catégorie 2 : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et votre dernier avertissement extrait de rôle imposition des personnes physiques.

Pour la catégorie 3 :

- Pour les personnes en règlement collectif de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage, une copie du jugement d'admissibilité en règlement collectif de dettes + attestation de votre médiateur qui affirme que vous avez des difficultés à payer vos factures de chauffage.
- Pour les personnes en médiation de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et une attestation de votre médiateur qui affirme que vous avez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

Vous pouvez vous présenter du lundi au vendredi de 9 à 11h à Sart (place du Marché 164) ou à Jalhay (bâtiment de l'administration communale 1^o étage)

Renseignements : 087/29.90.22

Responsable : Cécile Sente

Le Fonds Social chauffage.... Un geste chaleureux !

TOURISME

Le brame du cerf

L'Office du Tourisme de Jalhay-Sart organisera bientôt des écoutes encadrées du brame du cerf.

Les séances d'écoute sont précédées d'une présentation en salle par un guide. Cette présentation vous permettra de mieux comprendre les comportements des cervidés. Vous serez accompagné par un guide nature qui vous fera découvrir ce moment particulier de l'année pour ces animaux.

La saison de reproduction du cerf est marquée par le brame des mâles. A Jalhay, il s'étend environ du 20 septembre jusqu'au 10 octobre. Les sites d'écoute se situent à des endroits spécifiques et aménagés. Les animaux se manifestent surtout par temps calme et peu pluvieux. Quelques précautions sont à respecter pour éviter tout incident et veiller à la quiétude des cervidés.

Pour cette raison, il sera demandé aux participants de respecter quelques règles de conduite :

- Rester sur les chemins balisés
- Rester calme et discret
- Ne pas utiliser la lampe de poche
- Suivre les indications du guide
- Ne pas entrer en forêt et, surtout, ne pas essayer de s'approcher des cerfs qui brament (pour votre sécurité !)
- Respecter la faune et la flore et ne pas abandonner de déchets

5 soirées sont programmées en collaboration avec l'administration communale de Jalhay et le département Nature et Forêts aux dates suivantes :

**Les 25, 26 septembre, 2, 3, 4, 9 et 10 octobre à 18h15.
Salle "La petite France" à Surister.**

**Le 27 septembre : Séance spéciale "enfants" à 15h
Rendez-vous sur le parking derrière l'administration communale de Jalhay**

Renseignements et inscriptions obligatoires dans la limite des places disponibles :

Office du Tourisme Jalhay-Sart

Tél : 087/47 47 37

Prix : 3€ – gratuit pour les moins de 12 ans

Attention, cette activité doit être silencieuse et n'est donc pas conseillée aux enfants en bas âge.



© Marcel JEROME

TOURISME

Explorez Jalhay en images!

'Visitjalhay' est le nom de la page Instagram de l'Office du Tourisme récemment créée.

Allez la suivre et vous découvrirez la commune sous tous ses angles. Vous y trouverez des idées de balades, des sites à découvrir, des découvertes gastronomiques ou autres



N'hésitez pas à partager avec nous vos plus belles découvertes avec le #visitjalhay

The screenshot shows the Instagram profile for 'visitjalhay'. The profile picture is the logo for 'JALHAY-SART OFFICE DU TOURISME'. The bio reads: 'Office du tourisme Jalhay-Sart. Jalhay, je m'y plais ! Explorez Jalhay en images et partagez avec nous vos plus beaux clichés ! Tag #visitjalhay et/ou #tourismejalhay. tourismejalhaysart.be'. The profile has 5 publications, 197 abonnés, and 421 abonnements. Below the bio is a post titled 'Balades été' with the text 'VOS BALADES EN LÉTÉ'. The main feed shows three posts: a wooden boardwalk in a field, a person on a rocky outcrop, and a person hiking on a forest path. At the bottom, there is a post titled 'HORAIRES D'ÉTÉ' with a clock icon, listing the office hours for the 'OFFICE DU TOURISME PLACE DU MARCHÉ À SART' and a 'POINT TOURISTIQUE AU LAC DE LA GILPEPE'.

L'Office du Tourisme de Jalhay-Sart

Un kiosque « info tourisme » a été installé pour la saison touristique 2020 sur le site du barrage de la Gileppe. Cette antenne touristique est une collaboration entre l'office du Tourisme de Jalhay-Sart, l'association de gestion du Complexe touristique de la Gileppe et Environs ASBL, le Syndicat d'initiative de Limbourg et l'échevinat du Tourisme de la ville de Baelen.

Ouvert tous les jours de l'été, ce point touristique a eu une fréquentation touristique importante et nous avons pris beaucoup de plaisir à répondre à l'attente des touristes désireux de visiter notre belle région.



En espérant pouvoir réitérer ce beau projet les prochaines années, nous continuons à vous accueillir tout au long de l'année à l'Office du Tourisme Jalhay-Sart

Place du Marché 242 – 4845 SART

Tél 087/47.47.37 – 087/77.65.26

Gsm 0479/81.00.98

Horaire : mercredi 13h00 – 17h30

jeudi - vendredi – samedi – dimanche 9h00-12h30 - 13h00-17h30



N'hésitez pas à franchir les portes, nous sommes à votre écoute.

Les flyers promenades et guides touristiques sont mis gratuitement à votre disposition.

Point de vente carte IGN, topo-guides, ouvrages touristiques.

ENVIRONNEMENT

Action contre la balsamine de l'Himalaya.

Ce samedi 1er août l'administration communale de Jalhay en collaboration avec le contrat de Rivière Vesdre a organisé une journée d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya.

C'est la deuxième année que cette action (réalisée avant par quelques bénévoles) est pratiquée, principalement sur les ruisseaux de Foyr et Maloupont (de 3ème catégorie).

Malheureusement, suite aux mesures imposées par la crise du coronavirus, l'organisation de cette journée n'avait pas fait l'objet de publicité.

Les cours d'eau de notre commune sont souvent situés en amont des sous-bassins hydrographiques. La lutte contre cette plante est d'autant plus importante que la dissémination des graines se propage sur une plus grande distance.

Pourquoi éradiquer cette plante ?

Bien que très belle, la balsamine de l'Himalaya fait partie des espèces dites « invasives », c'est-à-dire qui sont à la fois exotiques et envahissantes. Introduite dans les jardins pour ses qualités esthétiques, la balsamine de l'Himalaya s'est rapidement propagée dans la nature, grâce à ses très nombreuses graines projetées à plusieurs mètres : berges de cours d'eau, bords de routes, friches, zones humides, etc.

Elle pose maintenant divers problèmes environnementaux. Notamment :

- au lieu de contribuer à la biodiversité, elle l'appauvrit en formant des massifs monospécifiques denses, empêchant le développement des espèces locales.
- ses racines étant trop petites pour stabiliser les berges de cours d'eau, elle favorise leur érosion et donc la perte de terrain. Elle disparaît complètement en hiver et laisse les berges à nu, accentuant encore cette érosion.

Pour ces raisons, il est nécessaire de la maîtriser, voire de l'éradiquer de nos régions. La balsamine de l'Himalaya fait d'ailleurs partie de la liste des espèces invasives ciblées par le Règlement européen 1143/2014, qui vise à freiner l'expansion et limiter les dommages environnementaux provoqués par ces espèces.

Toute information complémentaire à ce sujet peut être obtenue au service environnement de la commune.



SPORT - JEUNESSE

Camps de vacances scouts 2020

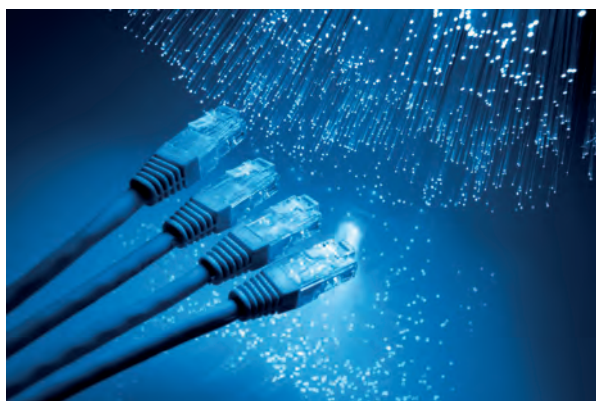
Cette année encore, notre commune a été choisie par de très nombreux mouvements de jeunesse venant de toutes les régions de la Belgique pour établir leurs camps de vacances. Suite à la crise sanitaire due à la pandémie du Coronavirus, ces camps de vacances se sont déroulés d'une façon assez particulière mais sans incident ou accident majeur. Divers petits désagréments ont toutefois été signalés par des riverains pour le tapage nocturne dû à certaines sonos trop importantes dans certains camps. Nous adapterons notre règlement communal en conséquence pour 2021 afin d'éviter au maximum ces désagréments.

Cet été 2020, nous avons enregistré 85 camps occupés par 3.059 scouts, ce qui représente 32.844 nuitées durant les mois de juillet et août 2020 sur le territoire de notre commune.



COMMUNICATION

Internet Haut Débit à JALHAY



Bonne nouvelle pour les internautes.

Suite aux nombreuses plaintes de riverains relayées par notre Administration communale auprès des opérateurs de télécommunication, nous venons d'obtenir une bonne nouvelle pour tous les habitants de l'entité jalhaytoise. En effet, l'opérateur VOO nous a informés que, durant cette année 2020, des travaux d'extension de la couverture internet de son réseau étaient entrepris sur tout le territoire de la commune.

Ces travaux permettront à 100 % des habitants de la Commune de jouir d'un réseau offrant une vitesse internet de 400 Mbps ainsi que des services interactifs TV, ce qui est une grande nouveauté pour notre Commune.

Les services internet haut débit seront disponibles en différentes phases entre fin juillet et début décembre 2020 en fonction de la zone de la Commune.

Pour d'autres renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact par téléphone au n° 0476/46 44 02 ou par courriel : michel.parotte@jalahay.be



VÉRIFIEZ LA DATE DE VALIDITÉ DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE!



Le permis au format « carte bancaire » a une validité de 10 ans !
Votre permis n'est plus valable dans 3 mois ?
Prenez contact avec votre commune pour le renouveler.



www.mobilit.belgium.be



Avis concernant les permis de conduire format «Carte Bancaire»

- Les permis de conduire format « carte bancaire » ont été délivrés pour la première fois en juillet 2010.
- Ces permis ont une validité administrative de 10 ans. Certains arrivent donc à échéance.
- Vous ne recevrez pas d'avis de renouvellement ou de convocation du SPF Mobilité et Transports. C'est donc à vous de vérifier la validité de votre permis de conduire.
- Les citoyens ont l'obligation de respecter la date de fin administrative de leur permis de conduire et de demander à temps le renouvellement de celui-ci.
- Le renouvellement de votre permis de conduire peut-être demandé 3 mois avant la date d'échéance au service Population de l'Administration communale.
- Coût du renouvellement : 35 euros

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'Administration communale au 087/379110 ou par mail : jalhay.population@jalhay.be

Prime communale photovoltaïque - rappel

La commune de Jalhay octroie une prime communale pour les installations solaires photovoltaïques neuves inférieures ou égales au seuil de puissance de 10 kVA.

Le demandeur est donc la personne physique ou morale qui dispose d'un contrat de fourniture d'électricité valable pour le code EAN sur lequel le site de production est raccordé et dont le nom est repris sur la facture du fournisseur d'électricité à l'adresse du site de production. Dans le cas où le demandeur est un locataire, la signature du propriétaire de l'immeuble sera exigée dans le formulaire de demande d'octroi de la prime communale.

Le montant de la prime est calculé comme suit:

- Pour une installation de minimum 1 kWc : 85 €;
- Pour une installation de minimum 2 kWc : 170 €;
- Pour une installation de minimum 3 kWc : 250 €.

La prime est payée après achèvement complet des travaux. La demande de prime doit être introduite auprès du Collège communal dans les 3 mois à dater de la réception électrique de l'installation.



Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre conseiller énergie :

par tél : 087/37.91.43

par e-mail : energie@jalhay.be

Les voiries communales éclairées grâce à la technologie LED

L'éclairage des voiries communales représente un coût non négligeable pour nos finances, c'est ainsi qu'au budget 2020 une somme de 68.500 € était prévue pour ce poste au budget ordinaire.

Il entrerait dans les intentions du Conseil communal de remplacer les luminaires en place par d'autres utilisant la technologie LED qui est moins énergivore et qui nécessite moins d'entretien.

Cette intention a été quelque peu avancée suite à la décision de la firme Philips de ne plus produire les lampes au sodium semblables à celles qui éclairent encore nos routes aujourd'hui.

Le programme d'investissement qui permettra le remplacement de notre éclairage public débutera dans les mois à venir et s'étalera jusqu'en 2023.

Le programme qui a été proposé par RESA prévoit une première phase sur l'ensemble de l'ancienne commune de Jalhay ainsi que Royompré, la route de Limbourg, les Bansions et Arbespine. La deuxième phase s'opérera en 2021 et nous finirons en 2023 l'ensemble du parc d'éclairage public jalhaytois.



Primes habitations (à partir du 1er juin 2019)

Depuis le 1er juin 2019, la Région wallonne a modifié son mécanisme de prime pour améliorer votre logement. Si vous souhaitez rénover votre logement, faire des économies d'énergie, si votre logement connaît des problèmes de salubrité et que vous voulez y remédier, alors ces primes vont vous intéresser.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Vous concernant :

- Vous êtes âgé de **18 ans** au moins ou mineur émancipé ;
- Vous êtes totalement ou partiellement **propriétaire** du bâtiment concerné par les travaux, vous êtes **nu-propriétaire** ou **usufruitier** ; en clair, vous avez un droit réel sur ce bâtiment.

Concernant votre bâtiment :

- Il est situé en **Wallonie** ;
- Il a été construit il y a **plus de 15 ans** ;
- Il sera principalement destiné à du **logement** ;
- Vous vous engagez à **respecter l'une des conditions** ci-dessous dans les 2 ans maximum après la vérification des premiers travaux :
 - > **Occuper** personnellement le logement pendant 5 ans minimum ;
 - > Mettre le logement en **location**, pendant 5 ans minimum, en respectant la grille indicative des loyers ;
 - > Mettre le logement à disposition d'une **Agence Immobilière Sociale** ou d'une **Société de Logement de Service Public** pendant minimum 9 ans ;
 - > Mettre le logement à la **disposition gratuite**, comme résidence principale, d'un parent ou allié jusqu'au 2^e degré pendant 1 an minimum.

Comment déterminer votre catégorie de revenus ?

Toutes les primes sont majorées en fonction du revenu de référence de votre ménage.

Ce revenu de référence se calcule en partant des revenus imposables globalement du ménage (montant repris sur l'avertissement-extrait de rôle de l'année précédant l'année d'enregistrement de votre rapport d'audit ou de vos rapports de suivi des travaux) dont on soustrait 5 000 euros par enfant à charge (existant, à naître ou orphelin), par personne présentant un handicap faisant partie du ménage ou par parent-cohabitant de plus de 60 ans.

Le résultat ainsi obtenu est votre revenu de référence déterminant votre catégorie de revenus et l'ampleur de la majoration de la prime de base.

Revenu de référence du ménage	Catégorie de revenus	Majoration de la prime de base
≤ 23 000 €	R1	Prime de base multipliée par 6
≥ 23 000,01 et ≤ 32 700 €	R2	Prime de base multipliée par 4
≥ 32 700,01 et ≤ 43 200 €	R3	Prime de base multipliée par 3
≥ 43 200,01 et ≤ 97 700 €	R4	Prime de base multipliée par 2
> 97 700 €	R5	Prime de base multipliée par 1

Voici un aperçu des différentes primes et des différents montants :

	Nature des travaux	Montants des primes (selon la catégorie de revenus du ménage)					Conditions à respecter
		Catégorie de revenus R5 : > 97 700 € Montant de base	Catégorie de revenus R4 : entre 43 200,01 et 97 700 € Montant de base x 2	Catégorie de revenus R3 : entre 32 700,01 et 43 200 € Montant de base x 3	Catégorie de revenus R2 : entre 23 000,01 et 32 700 € Montant de base x 4	Catégorie de revenus R1 : ≤ 23 000 € Montant de base x 6	
Audit	Audit logement	110 €	220 €	330 €	440 €	660 €	Réalisé par un auditeur agréé par la Wallonie
Toiture	Remplacement de la couverture	6 €/m ²	12 €/m ²	18 €/m ²	24 €/m ²	36 €/m ²	U < ou = à 0,20 W/m ² K
	Appropriation de la charpente	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 500 €	
	Remplacement d'un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	100 €	200 €	300 €	400 €	600 €	
	Isolation thermique du toit ou des combles*	0,15 €/kWh économisé	0,30 €/kWh économisé	0,45 €/kWh économisé	0,60 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé	
Murs	Assèchement des murs – infiltration	5 €/m ²	10 €/m ²	15 €/m ²	20 €/m ²	30 €/m ²	U < ou = 0,24 W/m ² K
	Assèchement des murs – humidité ascensionnelle	6 €/mc	12 €/mc	18 €/mc	24 €/mc	36 €/mc	
	Renforcement des murs instables ou démolition/reconstruction totale de ces murs	8 €/m ²	16 €/m ²	24 €/m ²	32 €/m ²	48 €/m ²	
	Élimination de la mûre ou de tout champignon aux effets analogues	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 500 €	
	Élimination du radon	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 500 €	
	Isolation thermique des murs*	0,15 €/kWh économisé	0,30 €/kWh économisé	0,45 €/kWh économisé	0,60 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé	
Sols	Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5 €/m ²	10 €/m ²	15 €/m ²	20 €/m ²	30 €/m ²	U < ou = 0,24 W/m ² K
	Isolation thermique des sols*	0,15 €/kWh économisé	0,30 €/kWh économisé	0,45 €/kWh économisé	0,60 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé	
Sécurité	Appropriation de l'installation électrique	200 €	400 €	600 €	800 €	1 200 €	
	Appropriation de l'installation de gaz	200 €	400 €	600 €	800 €	1 200 €	
Menuiseries	Remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s	0,15 €/kWh économisé	0,30 €/kWh économisé	0,45 €/kWh économisé	0,60 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé	U _w < ou = 1,5 W/m ² K U _g < ou = 1,0 W/m ² K

6

*Majoration de 25% si la teneur biosourcée du produit mis en œuvre (mesurée selon la norme prEN 167828-2 :2018) est supérieure ou égale à 70%.

	Nature des travaux	Montants des primes (selon la catégorie de revenus du ménage)					Conditions à respecter
		Catégorie de revenus R5 : > 97 700 € Montant de base	Catégorie de revenus R4 : entre 43 200,01 et 97 700 € Montant de base x 2	Catégorie de revenus R3 : entre 32 700,01 et 43 200 € Montant de base x 3	Catégorie de revenus R2 : entre 23 000,01 et 32 700 € Montant de base x 4	Catégorie de revenus R1 : ≤ 23 000 € Montant de base x 6	
Chauffage et eau chaude	Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €	3 000 €	Caractéristiques techniques et critères de rendement minimum
	Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	1 000 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €	6 000 €	
	Chaudière biomasse	1 000 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €	6 000 €	
	Chauffe-eau solaire	750 €	1 500 €	2 250 €	3 000 €	4 500 €	
	Poêle biomasse local	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 500 €	
	Chaudière ou poêle biomasse combiné(e) avec chauffe-eau solaire en une opération	150 % des primes de base respectives					
Système de ventilation	Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux	500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €	3 000 €	Caractéristiques techniques et critères de rendement minimum
	Système VMC double flux (avec récupération de chaleur)	1 200 €	2 400 €	3 600 €	4 800 €	7 200 €	
Augmentation des rendements de production	Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage	0,15 €/kWh économisé	0,30 €/kWh économisé	0,45 €/kWh économisé	0,60 €/kWh économisé	0,90 €/kWh économisé	
	Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations d'eau chaude sanitaire						

Pour de plus amples informations, allez consulter le site internet de la Région wallonne :

<https://energie.wallonie.be/>

Voulez-vous supporter votre commerçant local cet été ?

Les derniers mois nous ont appris que la solidarité était de mise afin de faire vivre le cœur de nos villes. C'est pourquoi La commune de Jalhay participe à l'action #paramourdulocal et soutient le commerce local.

#paramourdulocal, de quoi s'agit-il ?

Trois acteurs majeurs du monde numérique belge, Joyn, Payconiq et Monizze ont décidé d'unir leurs forces pour soutenir au maximum le commerce local en combinant leurs réseaux pour atteindre près de 3 millions de consommateurs belges, plus de 80.000 commerces et un large panel de partenaires.

C'est une grande initiative nationale de soutien à tous les commerces locaux qui a pour but de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'économie locale et de les remettre en contact avec les commerces de leur quartier.

Vous êtes un commerçant ?

Inscrivez-vous gratuitement sur la plateforme paramourdulocal.be afin d'enregistrer un coupon ou une promotion qui sera partagé sur les différents canaux de communications de Joyn, Monizze et Payconiq. Tous les coupons seront insérés dans un guide d'été numérique #paramourdulocal qui sera envoyé à 3 millions de consommateurs. Le but est d'aider les commerçants à attirer de nouveaux clients dans leur commerce.

Vous êtes un client ?

Grâce aux stickers #paramourdulocal, vous pouvez repérer en un clin d'œil les commerçants locaux mais aussi les endroits qui soutiennent le local ! Faites vos achats chez eux afin de les mettre en avant et de les encourager. Rendez-vous sur la page Facebook de votre commerçant favori afin de participer au concours #ParAmourDuLocal et aider votre commerçant à gagner 1000 € de produits à distribuer à ses clients, donc à vous.

Consultez le site : <https://paramourdulocal.joyn.eu/fr/>



Naissances



25/12/2019 : BEAUVE Louis SART
26/12/2019 : DORTU Clément SART
30/12/2019 : DEDOUAIRE Lya SART
08/01/2020 : CLOSSET Basile JALHAY
10/01/2020 : HAAS GARCIA GONZALEZ Tiago JALHAY
21/01/2020 : SIMONS Eleyna SART
03/02/2020 : KLASSEN Corentin JALHAY
12/02/2020 : ARREDONDAS-PALLA Victor SART
12/02/2020 : LAMBY Marion JALHAY
12/02/2020 : POTTIER Clément JALHAY
18/02/2020 : KOENIG Arthur JALHAY
19/02/2020 : FORMISANO Giulia JALHAY
26/02/2020 : JACOB Oscar SART
27/02/2020 : HELMAN Emilie SART
02/03/2020 : PICQUEREAU Sasha SART
12/03/2020 : XHROUET HEUNDERS Margaux SART
12/03/2020 : XHROUET HEUNDERS Pauline SART
27/03/2020 : MASSAUX Raphaël JALHAY
28/03/2020 : COLLIN Mathéo JALHAY
06/04/2020 : MANGUETTE Alfred SART
11/04/2020 : SCHYNS Gaspar JALHAY
28/04/2020 : POLIS Giulia SART
03/05/2020 : OGER Ninon JALHAY
13/05/2020 : LONNEUX Gabriel SART
26/05/2020 : MALMENDIER Milo JALHAY
26/05/2020 : MALMENDIER Nina JALHAY
03/06/2020 : KLEYNEN Jules JALHAY
10/06/2020 : LUXEN Oscar SART
11/06/2020 : BOLLAND Martin JALHAY
11/06/2020 : JEANPIERRE Gabriel JALHAY
11/06/2020 : CORTEIL Louison SART
24/06/2020 : BOUGARD HEBBLETHWAITE Oliver JALHAY
13/07/2020 : BOINEM Lucas SART
14/07/2020 : GARDIER Juliette SART
22/07/2020 : PRICK Laura JALHAY
22/07/2020 : PRICK Laurine JALHAY
27/07/2020 : MAGER Louise JALHAY
01/08/2020 : VANDEBERG Lucas SART
09/08/2020 : VAUCHEL Maël SART

Décès



15/02/2020 : CHARPENTIER André SART
25/02/2020 : DEMOULIN Christian SART
26/02/2020 : HENDRICKS Paul JALHAY
03/03/2020 : PIRET Nadine SART
09/03/2020 : HEYDEN Patrice SART
12/03/2020 : BERTRAND Alberte SART
16/03/2020 : BLOCTEUR Jacques SART
16/03/2020 : SCHEUREN Hylda SART
27/03/2020 : MARECHAL Robert SART
30/03/2020 : DELAHAYE Marcelle SART
31/03/2020 : ROOD Gilbert JALHAY
02/04/2020 : MANIGART Monique SART
03/04/2020 : DELEEUEW Léopold SART
03/04/2020 : VANHOOF Nelly JALHAY
05/04/2020 : SCHOLZ Georg JALHAY
08/04/2020 : DEFECHEREUX Iwan JALHAY
08/04/2020 : HENDRIKX Marie-Madeleine JALHAY
10/04/2020 : RAQUET Yvette JALHAY
12/04/2020 : COLIN Jean SART
12/04/2020 : THIMISTER Guy SART
15/04/2020 : HANLET Henri JALHAY
16/04/2020 : BRUWIER André SART
16/04/2020 : RAXHON Françoise JALHAY
18/04/2020 : DIGHAYE Jean-Luc SART
19/04/2020 : DIRICK Laura SART
20/04/2020 : MACQUET Marie Louise SART
22/04/2020 : ROOD Jean-François JALHAY
23/04/2020 : GILSON Jean SART
10/05/2020 : HANLET Jean JALHAY
20/05/2020 : DOSSIN Alain SART
22/05/2020 : DARIMONT Rose JALHAY
30/05/2020 : LEROY Albert SART
06/06/2020 : MOULAN Bertha JALHAY
17/06/2020 : DÔME Richard SART
21/06/2020 : TAELEMAN Jean SART
24/06/2020 : CANALES SOTO MASSET Carmen JALHAY
29/06/2020 : LERUITTE Nicolas SART
07/07/2020 : GERLAXHE Pierre SART
08/08/2020 : STRUYF Chantal SART
21/08/2020 : PAIRIOT Julien JALHAY
25/08/2020 : DOCQUIER Guy JALHAY

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, seuls figurent dans cette rubrique les noms des enfants pour lesquels les parents ont marqué leur accord.

TRAVAUX

Vous avez dit 'Ouvrier Communal'.

Trop souvent les ouvriers communaux sont victimes d'a priori, de moqueries et de commentaires dévalorisants. Pourtant ces hommes se mettent au service de la collectivité, ils accomplissent un nombre de tâches que vous ne pourriez même pas soupçonner. Ils assurent votre sécurité, ramassent des tonnes de déchets, qui sont parfois les vôtres, protègent vos propriétés, embellissent nos villages.

Il est cependant malheureux de constater que leur utilité n'apparaît au 'grand public' que quand il y a un problème.

Nous voudrions ici saluer leur engagement, leur professionnalisme et leur volonté de bien faire. Nous pouvons nous féliciter de disposer d'une équipe qui quotidiennement se met au service de nos villages et de nos habitants. Nous avons une équipe bourrée de talents qui fait souvent des merveilles, tant dans nos bâtiments, nos voiries que dans nos espaces verts. Pour illustrer ces propos, découvrez ci-dessous quelques-unes de leurs réalisations et revoyez l'image que vous aviez des 'ouvriers communaux'.



TRAVAUX

Situation des dossiers de travaux

Travaux de voirie à Herbiester – Pose de l'égouttage et réfection de la voirie

- Travaux attribués et notifiés à l'entreprise Wilkin en 2017
- Expropriation judiciaire : Le conseil a donné son accord pour ester en justice le 7 septembre 2020.
- Une fois le délai de recours passé, nous donnerons l'ordre de commencer les travaux à l'entre prise soit début 2021.
- Montant des travaux : 239.957 €
- Subside : 118.079 €

Travaux de voirie à Nivezé – Pose de l'égouttage et réfection de la voirie

- Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Baguette
- Début des travaux : 25 février 2019 – Fin des travaux juin 2020
- Marché conjoint SWDE – TEC – AIDE
- Montant des travaux : 1.196.652,03 €
- Subside : 331.456 € - Participation SRWT : 16.060 € - Participation SWDE : 135.945 € - Participation SPGE 522.641 €

Aménagement du réfectoire de l'école de Jalhay

- Il s'agit de travaux de remise en état de la cantine suite à l'incendie
- Ce dossier a été reconnu par la FWB pour son caractère important permettant d'obtenir un subside.
- Le dossier a été adopté le 28 novembre 2016 et attribué le 28 septembre 2017
- Les travaux ont été cloturés en date du 29 juin 2020
- Montant des travaux : 226.907,50 €
- Subside 208.846 €

Aménagement de la Place du Haut Vinâve

- Le permis d'urbanisme est délivré et nous avons reçu un accord du Pouvoir subsidiant.
- Le dossier est mis en adjudication et la réception des offres est fixée au 21 septembre 2020
- Une fois le marché attribué, il sera envoyé au pouvoir subsidiant pour approbation.

Parking de co-voiturage à Tiège

- Les travaux ont commencé le 19 septembre 2019 et se sont terminés le 24 avril 2020
- Montant des travaux : 154.200 €
- Placement d'un abri bus : 22.200 €
- Placement d'une borne de rechargement : 17.500 €
- Subside 100.000 €

Parking de co-voiturage à Jalhay

- Demande d'approbation du dossier envoyé à la Province de Liège en date du 26 juin 2017
- Nous avons reçu un accord d'approbation du dossier le 10 janvier 2018 mais depuis nous n'avons plus d'avancée au niveau de la Province et attendons leur avant projet qui est à l'étude à la Province.

Amélioration du Pré-Ravel Ligne 44 – Dossier Liège Europe Métropole

- Marché conjoint entre Spa et Jalhay pour la remise en état et l'aménagement de la Ligne 44, installation de mobilier urbain et création d'une passerelle métallique sur la Commune pour relier Spa
- Montant des travaux :
 - o À charge de Spa 438.602 € – Subside 400.000 €
 - o A charge de Jalhay 648.547 € - Subside 600.000 €
- Les travaux ont débuté le 7 janvier 2019.

TRAVAUX

- Il y a encore quelques finitions à réaliser et la fin des travaux est estimée dans le courant du mois d'octobre 2020.

Création du Ravel Ligne 44 et Ligne 45– Dossier Liège Europe Métropole

- Marché conjoint entre Spa, Jalhay, Stavelot et Malmedy pour la sécurisation des accès, mise en valeur des moyens doux de communication et aménagement touristique de stations d'accueil et de zones de repos
- La demande de subside a été envoyée le 31 mai 2017 mais refusée.
- Un deuxième dossier a été envoyé en août 2019.
- Montant des travaux : € 2.943.898,54 €
- Nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de subside qui sera très probablement phasé.

Amélioration de voiries 2018

- Les travaux ont commencé fin août 2019 et ont été attribués à l'entreprise Nelles. Ils ont dû être suspendus pour permettre aux impétrants de réaliser leurs travaux.
- Les travaux sont terminés depuis le 30 juin 2020
- Voiries concernées :
 - o Tigelot
 - o Chênerie (pie)
 - o Moulin de Dison (pie)
 - o Bansions (pie)
- Montant des travaux : 243.752 €
- Subside : 108.658 €

Egouttage de Balmoral – Pose de l'égouttage

- Etude en cours avec le Bureau Lacasse, l'AIDE, le SPW et les promoteurs des différents projets de constructions de bâtiments à appartements le long de la route nationale
- Lors de chaque nouvelle construction de promoteur, la construction de l'égouttage est imposée à ces derniers dans le cadre de la présente étude.
- Ce projet doit obligatoirement être inscrit au PIC en collaboration avec le SPW et l'AIDE : il sera donc inscrit au prochain PIC 2025-2028

Amélioration de voiries 2019

- Les voiries concernées sont :
 - o Stockay
 - o Charneux
 - o Vervierfontaine
- Le dossier a été approuvé par le Conseil en date du 24 février 2020
- Suite à la nouvelle législation Walterre, une analyse complémentaire a dû être réalisée
- Il sera mis en adjudication en septembre 2020 pour une réalisation en 2021.
- Montant des travaux : 232.579,55 €
- Subside estimé : 126.465,57 €

Entretien ordinaire de voiries 2019

- Les voiries concernées sont :
 - o Pironchêneux
 - o Grand Prés - partie
 - o Royompré - partie
 - o Wayai – partie
 - o Rue des Champs Bailly
 - o Chemin de la Bourgeoise
 - o Bansions - partie

TRAVAUX

- Le dossier a été approuvé par le Collège le 7 novembre 2019 et attribué le 30 janvier 2020.
- Les travaux ont été réalisés de juin à août 2020.
- Montant des travaux : 116.210,33 €

Amélioration de voiries 2020

- La voirie concernée est Tiège-Ligné
- Le dossier passera au prochain Conseil d'octobre 2020
- Suite à la nouvelle législation Walterre, une analyse complémentaire a dû être réalisée
- Il sera mis en adjudication en novembre 2020 pour une réalisation en 2021.
- Montant des travaux : 194.999,37 €
- Subside estimé : 100.532,12 €

Ravel connexion au village de Sart

- Appel à projet itinéraire cyclo-piéton accepté auprès du SPW en date du 21 février 2019
- L'avant projet a été réalisé et approuvé
- Le projet en cours de réalisation auprès de l'auteur de projet et passera au prochain Conseil d'octobre 2020
- Montant des travaux : 227.285 €
- Subside 100.000 €

Canalisation de Nivezé

- Ce dossier fait suite aux problèmes d'inondation connus ces dernières années
- Suite à l'analyse et à l'étude, il est nécessaire de réaliser la pose d'une nouvelle canalisation
- Montant des travaux : 99.005,83 €
- L'adoption de ce projet devra faire l'objet d'une autorisation et passer au Conseil communal de décembre 2020

Remise en état des corniches des bâtiments communaux

- Ce dossier a été adopté au conseil du 20 janvier 2020 et concerne les bâtiments suivants :
 - o local scout de Charneux
 - o local scout de Sart-Station
 - o l'école communale de Jalhay
 - o Les corniches latérales de l'église de Sart
- Le début des travaux des deux entreprises locales est prévu pour novembre 2020.
- Montant des travaux : 72.083,37 €

Aménagement d'un espace de rencontre intergénérationnel à Surister «Les Chouettes» - Plaine de jeu à Surister

- Ce dossier concerne la création d'une plaine de jeux à Surister sur demande et en collaboration avec la Jeunesse de Surister
- Ce dossier a été adopté au Conseil du 24 février 2020
- Ce marché a été attribué le 30 avril 2020 et sera terminé début octobre 2020
- Montant des travaux : 53.488,05 €

Voirie lotissement cpas à Arzelier

- Ce dossier concerne la réfection de la voirie dans le cadre du permis d'urbanisme au nom du CPAS pour la réalisation d'un lotissement.
- Ce dossier a été adopté au Conseil du 18 novembre 2019
- Ce marché a été attribué le 19 mai 2020 pour une réalisation en octobre 2020 par deux entreprises de la Commune
- Montant des travaux : 200.506,92 €

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Action Radon : Un détecteur pour protéger votre santé !

La Province de Liège, soucieuse de ses citoyens, leur propose d'acquérir un détecteur au prix de 15€ afin de tester leur habitation.

Le radon est un gaz naturel incolore, inodore et insipide. Il s'infiltré dans votre habitation via le sous-sol par les fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau. Les conséquences ne sont à prendre à la légère, lorsqu'il est inhalé le radon s'infiltré dans les poumons et peut provoquer le cancer. Il est la deuxième cause de cancer du poumon dans notre pays.

On retrouve le radon dans les sous-sols à roche dure, schisteuse et altérée. La Province de Liège et plus précisément le sud du sillon Sambre et Meuse est donc une région particulièrement touchée.

Utiliser un détecteur est le seul moyen de savoir si l'on est exposé au radon !

Cet appareil doit être placé pendant trois mois dans la pièce du rez-de-chaussée la plus fréquentée de la maison, le plus souvent une chambre à coucher ou le salon. Ensuite, il doit être renvoyé pour analyse vers le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Liège. Pour rappel, le SAMI, peut se rendre gratuitement – à la demande d'un médecin généraliste – au domicile des patients souffrant de pathologies suspectées d'être liées à l'habitat.

Chaque année, du 1^{er} octobre au 31 décembre, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI) et les cinq Provinces wallonnes via leurs Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI/LPI) organisent cette campagne de dépistage du radon afin de sensibiliser la population. La commande d'un détecteur s'effectue via le site web www.actionradon.be dans la limite du stock disponible.

Plus d'infos ? Consultez le site de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (www.fanc.fgov.be) ou contactez le Laboratoire de la Province de Liège, par mail via l'adresse labo@provincedeliege.be ou par téléphone au 04/279 77 36.

PLAINE JALHAY SART

Plaines été 2020

Cette édition 2020 fut, grâce à vous, une magnifique réussite!

Nous sommes heureux de vous annoncer les prochaines plaines prévues en Automne.

N'hésitez pas à consulter notre page web.

www.jalhay.be/administration/services-communaux/atl/plaine/



www.jalhay.be



Vous souhaitez être informés des actualités communales ?
Abonnez-vous à notre **newsletter** sur notre site internet www.jalhay.be

Rejoignez-nous sur notre page Facebook !



Vous souhaitez assister aux **Conseils communaux**
en vidéo en direct, cliquez sur le logo 